

Le Maire de BREUILLET,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et notamment son article L.2122-1 ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de faire appel à une société possédant les compétences requises par la réglementation, pour exercer la fonction de coordonnateur en matière de sécurité et de la santé des travailleurs sur les travaux de géothermie du groupe scolaire Camille Magné ;

Considérant que La proposition : « Convention de coordination en matière de sécurité et protection de la santé » de la société QUALICONSULT SECURITE, représentée par, Monsieur Valère ROBINET, répond en tous points aux besoins de la municipalité ;

DECIDE

ARTICLE 1. De passer la convention n°000035912200367 avec la société QUALICONSULT, domiciliée 4 rue du Bois Sauvage – 91055 EVRY CEDEX, afin d'assurer la coordination SPS liée aux travaux de géothermie du groupe scolaire de Camille Magné,

ARTICLE 2. Le prix global de la mission s'élève à **5 850 € HT, soit 7 020 € TTC (sept mille vingt Euros toutes taxes comprises).**

ARTICLE 3. La durée de la mission est estimée à **9 mois.**

ARTICLE 4. De préciser les points de traitement suivants, de la prestation :

- ✚ **Phase CONCEPTION** (*ouverture du Registre-journal de la coordination, visite du site, assistance déclaration préalable, examen dossier conception/analyse de risques (APS, APD, DCE), élaboration du DIUO, réunions MO/MOE, élaboration du PGC,*
- ✚ **Phase REALISATION** (*inspections communes avec les entreprises, harmonisation des PPSPS/mise à jour du PGC, visites et réunions de chantier, réunions de coordination et mise à jour PGC/DIUO, mise à jour du DIUO final/diffusion du PGC définitif et du DIUO.*

ARTICLE 5. D'imputer la dépense correspondante comme suit :

- ✚ Part investissement du budget VILLE :
 - Gestionnaire : BATI
 - Opération : GEOT
 - Nature : 21351
 - Fonction : 201
 - Antenne : BATGCM

ARTICLE 6. Ampliation adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Palaiseau,
- Le Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- Monsieur ROBINET, Coordonnateur de QUALICONSULT SECURITE.

FAIT À BREUILLET, LE DOUZE JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS.



Le Maire,

Véronique MAYEUR